



mise a la porte du domicile conjugal

Par **joel84**, le **20/12/2011** à **14:28**

mon epouse est proprietaire du domicile familial? peut elle me mettre a la porte? JE ME SUIS TOUJOURS BIEN COMPORTE ENVERS ELLE tout en sachant qu'elle mene une double vie elle vit quasiment chez son amant depuis 5 ans passe toutes les nuits chez lui. depuis 5 ans ce n'est que pression psychologique accompagne de violences verbales en fait je pense qu'elle veut l'installe a ma place
merci de vos reponses

Par **Claralea**, le **21/12/2011** à **21:00**

Bonsoir,

Meme si votre femme est la proprietaire, elle ne peut pas vous mettre dehors du domicile conjugal. Et meme si elle le tente, vous refusez categoriquement.

Vu la situation, vous devriez entamer une procedure de divorce pour faute à ses torts exclusifs et demander la jouissance gratuite du domicile conjugal puisqu'elle n'y dort plus, elle à donc une autre solution.

[citation]depuis 5 ans ce n'est que pression psychologique accompagne de violences verbales
[/citation]

Là, il va falloir vous secouer et lui repondre sur le meme ton, si vous ne dites rien et la laissez vous demolir psychologiquement, elle va continuer.